

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro	luméro de permis			Date d'inspection	
LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	2009832	2009832		L	Le 31 août 2022	
Nom de l'établissement				١	luméro d	e téléphone
Les Flots					(506) 627-4125	
Adresse						
300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre d	Titre du poste		
Rachelle Roy Arseneau			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date lin être cor	nite pour nforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du perso lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de responsabilités.	nnel,	24(1)(c)(iii)		02 sept	. 2022	
Commentaires :						
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du perso lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu e les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. Commentaires :	nnel, t compris	24(1	I)(c)(iv)	02 sept	. 2022	

Commentaires généraux

Commentaires:

ministère du Développement social.

-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.

24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et 24(1)(c)(vi)

les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du

- -Le ratio est respecté lors de la visite.
- -Les salles de bains ont tous les accessoires possibles pour permettre à l'enfant d'être autonome.
- -Un document est manquant dans le dossier d'une employée, une fois le document reçu une copie sera envoyée à la mentore. Une fois ce document reçu l'employée pourra retourner auprès des enfants.
- -Pendant une sortie avec le véhicule à moteur, le ratio est respecté et les éducatrices ont en tout temps une trousse de premier soin et la liste des contacts d'urgence.
- -Les enfants qui mangent à la boîte à dîner ont des glacières dans leur boîte.

09 sept. 2022

Observations : Les enfants terminaient leurs dîners lorsque je groupe joues à faire des culbutes, un second groupe jouait à cavec des legos.	•	
original signé par Rachelle Roy Arseneau	Le 31 août 2022	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	_
original signé par Gabrielle Manuel	Le 31 août 2022	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	_

Commentaires généraux